

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)**

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 44670593267  
auprès du préfet de la région Grand Est

## **1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL :**

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la société Valérie Metzger Coaching & Training s'engage à vendre une prestation.

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat. Pour certaines prestations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes C.G.V., les dispositions des conditions particulières de vente priment. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties. La société Valérie Metzger Coaching & Training peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

## **2. DÉFINITIONS :**

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation
- Stagiaire, participant : personne physique qui bénéficie de la prestation

## **3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS :**

Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de prestation ou le bon de commande valant convention de prestation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de prestation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat signé et, d'autre part, d'un acompte de 50% du prix de la prestation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

## **4. RESPONSABILITÉ :**

Toute inscription à une prestation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur de la société Valérie Metzger Coaching & Training, lequel est porté à sa connaissance à la signature du contrat. La société Valérie Metzger Coaching & Training ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre sur la durée de la prestation.

## **5. PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :**

Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat afférent à la prestation. Ils sont nets de taxes, La société Valérie Metzger Coaching & Training n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 293 du Code Général des Impôts. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

## **6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS :**

Lorsque la prestation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client/stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la prestation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à la société Valérie Metzger Coaching & Training avant le premier jour de la prestation, le coût de la prestation est intégralement facturé au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de régler la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la prestation, qui lui est donc facturé.

## **7. PÉNALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT :**

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, la société Valérie Metzger Coaching & Training se réserve la faculté de suspendre toute prestation en cours et /ou à venir.

## **8. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE :**

Un courriel de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la prestation est adressé au client. La société Valérie Metzger Coaching & Training ne peut être tenue responsable de la non réception de celui-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

## **9. REFUS DE COMMANDE :**

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, la société Valérie Metzger Coaching & Training sera en

droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### **10. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES :**

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

Dans le cas d'une annulation par le client personne morale : lorsque la demande d'annulation est reçue par la société Valérie Metzger Coaching & Training entre 10 et 15 jours calendaires avant le début de la formation, la société Valérie Metzger Coaching & Training retient l'acompte perçu. Dans le cas où la demande est reçue entre 10 et 1 jours calendaires avant le début de la formation, la société Valérie Metzger Coaching & Training retient l'acompte perçu et facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation. Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du ou des stagiaire(s) entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. Une fois la prestation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation de son prix total, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Dans le cas d'une annulation par le client personne physique : lorsque la demande d'annulation est reçue par la société Valérie Metzger Coaching & Training après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la prestation, la société Valérie Metzger Coaching & Training retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure. Une fois la prestation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation ou l'accompagnement, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la prestation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

La société Valérie Metzger Coaching & Training se réserve le droit d'annuler ou de reporter une intervention si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. En cas d'annulation par Valérie Metzger Coaching & Training, les sommes versées sont remboursées au client. En cas de report, Valérie Metzger Coaching & Training propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées. En cas de cessation anticipée de la prestation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations

effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

#### **11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :**

La société Valérie Metzger Coaching & Training est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des prestations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle que soient leur forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à la société Valérie Metzger Coaching & Training. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par Valérie Metzger Coaching & Training est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

#### **12. CONFIDENTIALITÉ :**

La société Valérie Metzger Coaching & Training, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme (verbale, non verbale,...) et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de la prestation, ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

#### **13. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de Valérie Metzger Coaching & Training. Aucune information personnelle n'est toutefois cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ils se connectent alors à l'onglet « contact » du site internet de Valérie Metzger Coaching & Training. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant en effectuant leur demande à partir de l'onglet « contact » du site de la société Valérie Metzger Coaching & Training

#### **14. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS :**

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par la société Valérie Metzger Coaching & Training, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Strasbourg.

Les prestations professionnelles sont ouvertes à tous, elles sont donc accessibles en ligne et les personnes à mobilité réduite sont accueillies dans des salles adaptées.

Je vous invite à prendre contact avec moi en vous rendant sur l'onglet «contact» pour toute question complémentaire.

*Mise à jour le 16 avril 2023*